

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 96 (1945)
Heft: 3-4

Artikel: La buis
Autor: Aubert, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785379>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le buis

Toute forêt d'altitude moyenne en état d'équilibre, savoir composée de feuillus et de résineux croissant en un mélange harmonieux, forme un tableau cher non seulement au sylviculteur, mais encore au simple touriste sensible aux spectacles charmants que la Nature de chez nous lui offre en tant de lieux. Mais l'image magnifique, qui se grave au fond de ses yeux, acquiert une valeur plus grande encore quand sous la voûte des grands arbres s'érige un peuple de buissons, le sous-bois, qui forme une gradation bienvenue entre la végétation herbacée et la couronne des essences forestières. Ces buissons, dans les bois du plateau, ce sont : le noisetier, le cornouiller, l'érable champêtre, les aubépines, l'épine noire, les viornes, etc.

Et nous avons aussi par endroits *le buis*, ce végétal qui atteint souvent plusieurs mètres de hauteur et que l'on peut, par conséquent, qualifier d'arbrisseau, bien que, la plupart du temps, sa taille demeure modeste.

Chacun le connaît ce buis, grâce à son feuillage brillant, coriace, toujours vert; à son bois jaunâtre, très dur, apte à la fabrication de toutes sortes d'objets et d'instruments.

A la montagne, disons au-dessus de 1000 m., le buis est incapable de résister au froid hivernal. On l'y emploie toutefois pour border les plates-bandes, les parterres de fleurs, etc.; mais en général toutes les feuilles et les rameaux qui émergent de la neige, gèlent irrémédiablement en hiver. La plante ne meurt pas pour autant et, à la longue, elle repousse et produit de nouvelles feuilles. Bien d'autres végétaux se comportent de la même façon et trouvent, ensevelis sous la neige, un abri efficace contre le gel. Du reste, nul n'ignore que les hivers sans neige sont préjudiciables à la végétation.

Du buis en pleine forêt, c'est dans le « Bois de Moiry », à 4 km. à l'ouest de La Sarraz (Vaud) qu'il faut aller pour en observer une importante colonie formée d'innombrables plants vivant sous la protection d'un peuplement de chênes et de fayards de taille respectable. Les uns sont arborescents, les autres de dimensions modestes ou minuscules. Ces derniers sont certainement issus de graines, vu leur indépendance complète d'individus âgés. Donc au Bois de Moiry, le buis est sûrement fertile. Et c'est avec un secret plaisir qu'au sein de la sylve on contemple ces buis, dont la physionomie contraste fort avec la végétation environnante.

Avec son feuillage toujours vert, coriace, le buis fait figure de plante méditerranéenne, contrée où abondent les espèces buissonnantes et arborescentes dont l'aspect général est le même. Du reste, notre buis est un végétal de distribution essentiellement méditerranéenne — où le genre compte de nombreuses autres espèces — et qui, par la vallée du Rhône et ses tributaires, s'est avancé vers le nord et fixé de part et d'autre du Jura.

Sur le versant oriental de cette chaîne, nous observons le buis dans la région du Fort de l'Ecluse; puis dans celles de La Sarraz-Neuchâtel, La Neuveville (Thurmann), Jura soleurois. A l'ouest et au nord-ouest du Jura, il s'étend beaucoup plus au nord, jusqu'en Alsace, au pied de la Forêt Noire, à Liestal, enfin à Schaffhouse (Thurmann).

La zone habitée par le buis qui nous intéresse le plus est celle de La Sarraz, où il occupe une surface considérable comprise entre cette localité et l'hôpital de Saint-Loup et dont la station du Bois de Moiry est en quelque sorte une éclaboussure. A certains endroits, le domaine du buis y est soumis de temps à autre à la taille, après quoi les pieds mutilés repoussent. Mais entre temps, le paysage se présente sous un aspect désertique, peu réjouissant pour les yeux.

Dans la région précitée, au buis s'associe la magnifique anémone pulsatille aux grandes fleurs violettes, une plante qui devient de plus en plus rare en Suisse; aussi sur le territoire de La Sarraz et des communes voisines où elle se rencontre, sa cueillette, même celle de ses fruits terminés par une fine aigrette plumeuse, est avec raison interdite.

Une autre zone du Jura suisse où le buis abonde est le pied du Jura soleurois, que l'on désigne parfois sous le nom de Buchsgau (contrée du buis, Christ). Les deux villages soleurois d'Oberbuchsiten et Niederbuchsiten tirent évidemment leur nom de l'existence du buis dans leur voisinage.

Une colonie assez importante s'observe plus au sud-ouest, à la lisière de la forêt, immédiatement au-dessus du grand village de Pieterlen. Le cimetière tout voisin contient de nombreux buis, aussi à ce propos on peut se demander : les pieds de la forêt viennent-ils du cimetière ou bien ceux du cimetière sont-ils originaires de la forêt ?

Dans le Jura bernois, nous avons le village de Buix, dont le nom dérive à coup sûr des buissons de buis qui croissent spontanément sur une arête rocheuse située à proximité.

D'une manière générale, dans notre pays, le buis affectionne les pentes, les coteaux rocheux, arides et ensoleillés, à la surface desquels ses feuilles coriaces, s'opposant à une forte transpiration, lui permettent de vivre dans des conditions en somme assez difficiles. Et dans ces lieux déshérités, il constitue la principale association végétale; en beaucoup d'endroits, il domine nettement par l'abondance de ses représentants.

Mais en a-t-il toujours été ainsi? Et n'est-on pas autorisé à supposer qu'à une époque lointaine, il était beaucoup moins commun; que les lieux, qu'il habite en si grand nombre aujourd'hui, étaient couverts de forêts de chênes, de fayards, etc., forêts que l'homme a successivement détruites et transformées en charbon destiné à l'alimentation de ses primitives industries « ferrière » et verrière. Opération qui aurait eu pour conséquence une dessiccation du terrain, à un degré tel que les essences qui le peuplaient auparavant se seraient trouvées dans l'impossibilité de s'y réinstaller rapidement et auraient permis au buis de l'occuper peu à peu et d'y acquérir son extension actuelle.

Dans le Buchsgau, on fabriquait autrefois toutes sortes d'objets en bois de buis : porte-cigares, coffrets, etc. Cette industrie existe-t-elle encore? Je l'ignore! Même se serait-elle maintenue, le buis n'est pas une essence qui compte dans la production forestière nationale. On ne doit cependant pas le considérer comme une inutilité, car il joue un rôle non à dédaigner dans l'ornementation des parcs et jardins, des cimetières, etc. Et partout dans la Nature, où on le rencontre à l'état sauvage, on ne peut que le considérer avec un intérêt évident. Pourquoi? Parce qu'il est une émanation du Midi, de ce pays où « fleurit l'oranger », où tout est soleil, fleurs et parfums et où, avant les événements actuels, il devait faire bon vivre. *Sam. Aubert.*

COMMUNICATIONS

Réintroduction du contingentement du papier

Le contingentement du papier fut introduit, il y a deux ans exactement, en mars 1943. La situation était alors favorable, les fabriques avaient du travail pour des mois et les commandes dépassaient visiblement les besoins courants. Pour mettre un frein à ces achats exagérés, d'une part, et pour tenir compte de l'aggravation du ravitaillement en charbon, d'autre part, les autorités décrétèrent un contingentement raisonnable. Le taux de répartition de tous les papiers fut d'abord fixé à 80 %; dans la suite, l'état encore satisfaisant du ravitaillement permit de le porter à 100 %. En automne 1943 toutefois, la situation se modifia rapidement; après l'effondrement de l'Italie, on escomptait très généralement la fin prochaine des hostilités en Europe. Les consommateurs diminuèrent leurs commandes et cherchèrent à écouler leurs stocks considérables de papier et de carton. Les contingents ne furent plus utilisés et les fabriques durent réduire leur exploitation dans des proportions parfois considérables, cela même pendant les mois d'été au cours desquels toute l'énergie voulue était disponible.

On s'était trompé cependant. La guerre ne prit pas fin et lorsque, après l'invasion de la France, les fronts se stabilisèrent de nouveau, les consommateurs recommencèrent à acheter, tout comme il y a deux ans. Nous pûmes constater une fois de plus que les commandes dépassaient de beaucoup les besoins. La situation différait néanmoins, en ce sens qu'entre temps les conditions du ravitaillement en matières premières de tout genre avaient sérieusement empiré.

La situation en ce qui concerne le charbon est bien connue. Les importations ont pratiquement cessé et les stocks suffiront à couvrir les besoins de quelques mois seulement, bien que les attributions aient été fortement réduites. Par bonheur, les conditions hydrologiques sont excellentes actuellement; nous pouvons donc espérer disposer de suffisamment d'énergie électrique pour la production de chaleur jusqu'en automne.